



N° d'épreuve FFM _____ **25**
Moto-Club _____ **Enduro Club des Pyramides**
N° d'affiliation _____ **C3317**
Date _____ **12/13 Mai 2018**
Lieu _____ **CHEMILLÉ-SUR-INDROIS**
Organisateur technique - **Enduro Club des Pyramides**
E-mail _____ **ecp37.enduro@gmail.com**
Téléphone _____ **06 77 86 81 66**

CDF ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Patrick DAVID	Licence : 007926
Directeur de course adjoint	tba	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	Daniel LHERMET	Licence : 015722
Membre du Jury	Delphine DECOUT	Licence : 197143
Membre du Jury	Didier DUBOIS	Licence : 163447
Commissaire technique responsable	Jean-Michel DEPOIT	Licence : 008491
Responsable du chronométrage	Jean-Louis LARGUIER	Licence : 014500

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : 13h45 - 17h45

Départ : 8h30

Contrôles Techniques : 13h45 - 17h45

Arrivée : 14h - 17h

Remise des prix : 17h30

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

Championnat de France

- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors E1¹
- ★ Juniors E2¹
- ★ Juniors E3¹
- ★ Espoirs 125cc 2T²
- ★ Féminines³

Trophée de France

- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans⁴
- ★ Super-Vétérans⁵

Championnat des constructeurs

Challenge Team National

- 1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
- 2 Moins de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
- 3 Open issu des classes E1, E2 et E3
- 4 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
- 5 47 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Parc fermé :

 Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? oui non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadencée, bloc-disque ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque, système antivol). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

 Médecin responsable médical ... **Yann LEVEQUE**

 Nombre de secouristes **12**

 Nombre d'ambulance(s) **4**

 Hôpital le plus proche **Loches**

 Temps de trajet (en min) **15**
Article 8 Le site de pratique

 Caractéristiques : Longueur de la boucle **70**

 Distance Journalière **140 à 210km**

 Nombre de Contrôles Horaires **2**

 Contrôles de Passage **5**

 Nombre de
spéciale(s) :

 - De type Banderolée (MX) **1**

 Longueur(s) **3 km**

 - De type Enduro (en ligne) **1**

 Longueur(s) **3 km**

 - De type X-Trem **1**

 Longueur(s) **4,5 km**

 Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

 Capacité Moto : **375**
(7 par kilomètre maximum)


Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

 Date : **02/02/2018**

Visa de la Ligue

 Date : **5 FEV. 2018**

Visa de la FFM

 Date : **23/02/2018**

 Numéro : **18/0161**
